



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE

DAM 2025-016

REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES GS

Nous, Pierre EVRARD, Maire de la Commune de Wizernes

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT,

- La consultation lancée pour le remplacement des menuiseries extérieures du préau ainsi que la porte d'accès à la chaufferie, situé dans le bâtiment SUD de l'école primaire de Wizernes.
- Les offres remisent par les Sociétés SARL CHEF de Fauquembergues, JLM MENUISERIE de Delettes et LAVOGEZ de Preures.

DECIDE :

- D'accepter l'offre de la société CHEF moyennant un coût des travaux de 19 051.25 € HT

Fait à Wizernes,
Le 31 juillet 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre EVRARD

Publiée le :